

AGAPES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 750.600 euros

Siège social : 9 B rue de la vallée maria 78630 Morainvilliers

RCS NANTERRE **807 461 538**

La « **Société** »

-----***-----

RAPPORT DE LA GERANCE

Chers associés,

Nous vous avons réunis à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers ;
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination du Président de la Société, fixation de ses pouvoirs ;
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation en société par actions simplifiée ;
- Prise d'acte d'une signature électronique ;
- Pouvoirs pour formalités.

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Il paraît opportun de transformer la Société en société par actions simplifiée.

Nous avons demandé au Commissaire à la Transformation, la société **GCL AUDIT & CONSEIL**, nommée à cet effet le 15 septembre 2025 par la collectivité des associés, d'établir un rapport sur la situation de la Société conformément aux dispositions des articles L224-3 et L 223-43 du Code de commerce.

Ce rapport fait apparaître que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, ce dont nous vous demandons de prendre acte.

Nous vous demandons d'approuver expressément l'évaluation des biens composant l'actif social et de constater l'absence d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Ladite transformation s'effectuerait sans création d'une personne morale nouvelle et n'entraînerait aucune modification en ce qui concerne la dénomination de la Société, son objet, sa durée, son siège social ainsi que son capital social, lequel resterait fixé à la somme de sept cent cinquante mille six cent euros (750.600 €) divisé en sept mille cinq cent six actions de cent euros (100 €) de valeur nominale chacune.

Sous sa forme nouvelle, la Société serait régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en **Annexe 1** du présent rapport.

Cette transformation prendrait effet à compter de ce jour et l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme seraient applicables à l'établissement, au contrôle, et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

Si vous approuvez cette transformation, vous aurez à adopter les nouveaux statuts de la Société, dont le projet est annexé au présent rapport, et vous aurez à vous prononcer sur la désignation d'un Président en remplacement du Gérant dont les fonctions prendraient fin immédiatement.

Nous vous proposons de constater la fin du mandat de Gérant de :

Monsieur Thierry DOUMBE MANDENGUE, né le 6 janvier 1967 à Port-Gentil GABON], de nationalité française, demeurant 9 B rue de la vallée maria 78630 Morainvilliers.

Nous vous proposons en conséquence de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Thierry DOUMBE MANDENGUE, né le 6 janvier 1967 à Port-Gentil GABON, de nationalité française, demeurant 9 B rue de la vallée maria 78630 Morainvilliers.

Nous vous rappelons, que conformément aux dispositions de l'article L 227-3 du Code de commerce, la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée doit être prise à l'unanimité des associés.

-II-

PRISE D'ACTE D'UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Nous vous proposons de **décider** de signer électroniquement le présent acte sous signature privé par le biais du service YouSign, s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service YouSign (www.yousign.com).

-III-

POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

* * *

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

A Morainvilliers,

Le 8 octobre 2025

Monsieur Thierry DOUMBE MANDENGUE

Gérant

Annexe 1

Statuts de la Société sous sa nouvelle forme